

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 22 avril 2024
Président : M. Vincent BUCCINO
Rapport sur : Préavis N° 2024/133
Rapportrice : Mme Corinne VIOGET KARADAG

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2024/133 concernant «Secteur En Prélaz – Demande d'un crédit d'études de CHF 390'000.– pour l'établissement du projet urbain et du plan d'affectation »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 390'000.– pour l'établissement du projet urbain et du plan d'affectation pour le secteur En Prélaz ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans ;
3. de prendre acte que le montant de CHF 290'000.– sera mis à charge du ou des propriétaires au prorata des droits à bâtir au moment de la délivrance du ou des permis de construire.

L'amendement de M. Daniel Grosjean demandant à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un écoquartier est refusé par 40 non, 17 oui et 26 abstentions.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 50 oui, 24 non et 9 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 23 avril 2024.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

